



Saint-Damase

Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

Avis de dérogation mineure

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance du 7 mai 2019.

Nature et effet

La propriétaire désire reconstruire un garage au même endroit que l'ancien suite à un incendie.

La dérogation demandée a pour effet de permettre :

- Une hauteur de 25' au lieu du 24'8" (hauteur du bâtiment principal) prescrit par le règlement de zonage #38.

Identification du site concerné

545, rang du Bas-de-la-Rivière, lot 2 368 433

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil pourra se présenter le 7 mai 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 115, rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 18^e jour du mois d'avril 2019.

Johanne Beauregard
Directrice générale et Secrétaire-trésorière